

## CONDENSÉ DES RÉOLUTIONS DÉBATTUES ET APPROUVÉES EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Au cours de l'assemblée, 19 résolutions ont été adoptées, dont 8 en séance plénière. Elles s'inscrivent au plan d'action des administrateurs de la Fédération pour l'année en cours.

### **1. ASRA / RETRAIT DE LA MESURE DU 25 %**

#### **Au MAPAQ et à la FADQ**

DE RETIRER la mesure du 25 % dans les plus brefs délais et de s'engager à maintenir l'intégrité du principe des coûts de production dans les programmes ASRA.

### **2. DÉTERMINATION DE LA PRIME ASRA**

#### **À la FADQ**

DE REDRESSER le risque historique, dans le calcul de la prime, afin de tenir compte rétroactivement du niveau de risque associé à l'introduction d'un nouveau modèle;

DE PRÉVOIR un mécanisme d'ajustement de la prime afin qu'elle s'approche le plus possible du tiers de la compensation de l'année;

DE METTRE TOUT EN OEUVRE pour que ces dispositions s'appliquent à compter de l'année d'assurance 2011.

### **3. ASRA - MODULATION DE LA PRIME POUR LES ENTREPRISES QUI DÉPASSENT TROIS FOIS LE MODÈLE (PALIER DE CONTRIBUTION)**

#### **À la FADQ**

DE RETIRER la mesure de modulation de la prime.

### **4. RELANCE DE LA PRODUCTION BOVINE**

#### **À la Fédération et aux comités de mise en marché**

DE POURSUIVRE les travaux de planification stratégique en s'assurant d'un arrimage et d'une cohérence entre les différents secteurs de production pour maximiser leur efficacité dans le développement de chacune des filières du bœuf et du veau.

## **Aux gouvernements du Québec et du Canada**

DE PROMOUVOIR l'exception agricole dans les différents traités commerciaux et à l'OMC de manière à protéger notre droit et notre capacité de produire;

DE COLLABORER et DE CONTRIBUER techniquement et financièrement à la mise en œuvre des diverses mesures identifiées par les plans stratégiques des secteurs de production;

DE DONNER SUITE aux demandes formulées par la Fédération dans le cadre du *Livre vert* de manière à ce que les secteurs du bœuf et du veau puissent compter :

- sur une législation qui maintienne, voire renforce, les outils de mise en marché collective administrés par les organisations de producteurs;
- sur des programmes solides d'aide au développement pour améliorer la productivité des fermes et réduire les coûts de production (partenariats de recherche, services-conseils, centres d'expertise, aides à la mise en conformité environnementale, accès au financement, outils de régie et de sélection génétique, etc.);
- sur des investissements adéquats, dans les programmes de soutien du revenu, pour gérer les risques inhérents à la production bovine (fluctuations des prix de marché et des coûts de production, rendement et qualité des récoltes, mortalité animale, etc.);
- sur un accès privilégié aux différents marchés (espace tablette, réciprocité des règles pour les produits importés, promotion, etc.) avec des produits répondant aux besoins et aux attentes des consommateurs (prix, qualité, innocuité, salubrité, traçabilité, développement durable, bien-être animal, etc.).

## **5. STRATÉGIE DE SOUTIEN À L'ADAPTATION DES ENTREPRISES AGRICOLES**

### **Au MAPAQ**

DE RÉVISER sa *Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles 2010-2015* de manière à rendre toutes les entreprises des productions ciblées, notamment la relève, admissibles aux différents programmes;

DE PROLONGER la durée du programme de remboursement des intérêts afin que les entreprises acceptées tardivement puissent en bénéficier durant trois années entières;

DE RENDRE ADMISSIBLE le remboursement des intérêts sur des emprunts consentis aussi par d'autres institutions que la FADQ;

DE SIMPLIFIER le plus possible les procédures administratives pour en faciliter l'accès aux producteurs et accélérer le traitement des demandes;

D'ABOLIR le critère de MRC prioritaire pour l'ensemble des programmes de la stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles.

## **6. COOPÉRATIVES DE FINANCEMENT**

### **À la FADQ et à Financement agricole Canada (FAC)**

DE SOUMETTRE rapidement aux coopératives de financement de nouveaux documents comptables et légaux tenant compte des jugements récents concernant la propriété des animaux et de les accompagner dans leur mise en œuvre afin de sécuriser rapidement les garanties des coopératives de financement sur les prêts existants;

DE PERMETTRE aux coopératives de financement de prendre un lien de garantie prioritaire sur l'ASRA;

### **À la Fédération des producteurs de bovins du Québec**

Advenant que les conclusions de l'étude sur la valeur ajoutée des coopératives de financement soient positives :

D'INTERVENIR auprès du MAPAQ, de la FADQ, de FAC et du secteur bancaire, en collaboration avec les coopératives de financement, pour élaborer et déployer ensemble un modèle d'affaires rigoureux et performant assurant la croissance et la pérennité de la formule des coopératives de financement pour soutenir le développement des entreprises et de la production bovine québécoise.

### **Au MAPAQ**

DE FOURNIR le soutien et l'encadrement nécessaire aux coopératives de financement, tant à l'échelle provinciale que régionale, à l'image de ce qui a été fait lors de leur implantation.

## **7. COMPENSATION DES ABATTOIRS POUR LA GESTION DES MATIÈRES À RISQUE SPÉCIFIÉES (MRS)**

### **Au gouvernement fédéral et à Agriculture et Agroalimentaire Canada**

DE DÉDOMMAGER les abattoirs de bovins de réforme pour les coûts supplémentaires encourus en 2011 relativement à l'application de la réglementation canadienne sur les MRS; et

DE MAINTENIR ce soutien financier tant que les réglementations canadiennes et américaines sur les MRS n'auront pas été harmonisées;

**Au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec**

DE FAIRE PRESSION sur le gouvernement fédéral afin qu'il renouvelle ce soutien financier aux abattoirs de bovins de réforme.

**8. ALTERNATIVE À LA RÉCUPÉRATION DES VEAUX MORTS**

**À la FPBQ et à l'UPA**

D'EFFECTUER les démarches nécessaires afin de faire approuver l'utilisation des fournaies extérieures à la ferme pour l'incinération des animaux morts et qu'à défaut que cette utilisation soit reconnue, de demander au gouvernement provincial l'implantation d'un service de récupération adéquat à faible coût pour tous les producteurs du Québec.